

84.049

**Message
concernant des travaux d'aménagement de locaux
dans le bâtiment administratif Einsteinstrasse 2/
Wildstrasse 3 à Berne**

du 30 mai 1984

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs,

Par le présent message, nous soumettons à votre approbation un projet d'arrêté fédéral concernant des travaux d'aménagement de locaux et de rénovation dans le bâtiment administratif Einsteinstrasse 2/Wildstrasse 3 à Berne.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, les assurances de notre haute considération.

30 mai 1984

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Schlumpf
Le chancelier de la Confédération, Buser

Vue d'ensemble

L'aménagement de combles, d'étages intermédiaires et de sous-sols éclairés, entre autres, dans des bâtiments anciens pour y créer notamment des bureaux et des salles de conférence, est un élément de la stratégie de l'administration centrale en matière de création de locaux. Un tel programme de construction permet d'attribuer aux offices les emplacements de travail supplémentaires dont ils ont besoin, d'éviter le déménagement ou la dislocation de services et finalement de réduire le nombre des bureaux et des locaux d'archives loués. De cette façon il a été possible de créer au cours des dix dernières années, au Palais fédéral et dans plusieurs bâtiments administratifs à Berne, un nombre appréciable de nouveaux locaux pour les députés, les services du Parlement, les journalistes accrédités et l'administration.

La prochaine étape envisagée consiste à créer, par des travaux d'aménagement, des bureaux pour quelque 80 personnes dans le bâtiment administratif Einsteinstrasse 2/Wildstrasse 3, actuellement occupé par l'Office fédéral de la propriété intellectuelle et la Direction des mensurations cadastrales. A cette occasion, il est prévu de refaire les installations techniques vétustes, d'exécuter les travaux d'entretien et de rénovation qui s'imposent et d'améliorer la tenue énergétique du bâtiment. Les frais sont estimés à 5 400 000 francs.

L'opération est urgente car les locaux à créer sont destinés à recevoir des collaborateurs de la division des réfugiés de l'Office fédéral de la police, personnel dont le Parlement a récemment autorisé l'engagement pour traiter les demandes d'asile qui affluent. Ce personnel est logé provisoirement dans de vieux baraquements, partiellement en très mauvais état, à l'Helvetiastrasse 16. Ces baraquements doivent être démolis au plus tard jusqu'à fin avril 1986 pour faire place à la construction du centre pour les biens culturels à Unteres Kirchenfeld. Les nouveaux bureaux à l'Einsteinstrasse 2/Wildstrasse 3 doivent être prêts à ce moment-là.

Message

1 Motif de la demande

11 Création de bureaux dans des bâtiments anciens

La stratégie de création de locaux de travail pour l'administration centrale de la Confédération consiste, entre autres, à valoriser les réserves de place dans des bâtiments anciens par l'aménagement de combles, étages intermédiaires, sous-sols éclairés, etc. Cela permet d'attribuer aux offices les bureaux supplémentaires dont ils ont besoin, d'éviter la dislocation ou le déplacement de services, et finalement de réduire le nombre des bureaux et locaux d'archives pris à bail, dont la surface dans l'agglomération bernoise totalise encore 98 500 m².

Ces opérations concernent avant tout des immeubles anciens, notamment des bâtiments historiques aux proportions assez vastes et de configuration architecturale particulière, qui appellent simultanément l'exécution de travaux de rénovation et de modernisation. Il s'agit d'une part de réfections devenues nécessaires, avec renouvellement d'installations techniques vétustes, et d'autre part d'une amélioration de la tenue énergétique du bâtiment: renforcement de l'isolation thermique, remplacement de fenêtres défectueuses par de nouvelles équipées de vitrage isolant, remplacement de vieilles chaudières d'un mauvais rendement calorifique, etc.

Ainsi, au cours des dix dernières années, d'importants travaux ont été entrepris pour créer des locaux de travail sur la place de Berne grâce à de tels aménagements:

- Palais du Parlement: installation du nouveau studio de télévision en couleurs dans les combles au-dessus de la salle du Conseil des Etats de 1976 à 1978. Création de locaux pour le Secrétariat de l'Assemblée fédérale et transformation de l'espace vide sous la salle du Conseil national pour y installer des places de travail supplémentaires à l'usage des journalistes (message du 2 juin 1982, FF 1982 II 933; arrêté fédéral du 28 février 1983, FF 1983 I 1187);
- Palais fédéral Est: surélévation et aménagement des combles. Palais fédéraux Ouest et Nord: aménagement des combles;
- Bâtiments administratifs Bundesgasse 8-12 et 32-36: aménagement des combles;
- Bâtiment de la Monnaie, Bernastrasse 28: aménagement des combles.

Ces opérations ont permis de créer au centre de la ville, sans augmenter le volume construit et sans utiliser de terrain à bâtir, un nombre considérable de locaux de travail, d'éviter la dislocation ou le déplacement de services, et de libérer des bureaux loués en partie à prix fort. La prochaine étape consiste en des aménagements dans l'immeuble administratif Einsteinstrasse 2/Wildstrasse 3, où il est possible de créer de nouveaux bureaux pour quelque 80 collaborateurs.

chaufferie qui alimente tout l'immeuble, et l'installation de chauffage dans l'ancien bâtiment. L'équipement électrique, notamment l'alimentation principale, est, lui également, vétuste et sur le point d'être surchargé; il ne répond plus aux prescriptions. Les fenêtres ferment mal et laissent s'échapper la chaleur. La toiture n'est pas isolée. Certains revêtements de sols doivent être refaits, et il y a lieu de prendre des mesures de protection supplémentaires contre l'incendie.

La *partie nouvelle* (1959), en béton armé avec toit plat, se compose de trois ailes, chacune sur trois sous-sols. Les ailes Est et Ouest ont trois étages sur rez, l'aile Nord un étage sur rez. Des travaux importants ne sont pas nécessaires, mis à part des mesures de protection contre l'incendie, quelques travaux de rénovation et de petites réparations du toit ainsi que le remplacement de quelques sols.

122 Aménagement de locaux et travaux de rénovation prévus

Dans le bâtiment ancien, le comble supérieur, aujourd'hui inutilisé, sera aménagé pour recevoir une grande salle de conférence ainsi que la bibliothèque, l'enregistrement et la documentation horlogère de l'OFPI. Cela permettra de libérer, dans diverses parties de l'immeuble, d'appréciables surfaces en vue de la création de bureaux pour quelque 80 personnes. Comme indiqué sous chiffre 13, ces locaux sont destinés d'abord aux collaborateurs de la division des réfugiés de l'Office fédéral de la police, dont l'engagement est devenu nécessaire à la suite de l'afflux de demandes d'asile (voir ch. 13).

A cette occasion, il paraît judicieux, outre les travaux d'isolation et d'étanchement en rapport avec l'aménagement des combles, de procéder aux autres interventions d'ordre énergétique et aux travaux de rénovation différés jusqu'ici (cf. ch. 121 et 2).

13 Urgence de l'opération

La division des réfugiés occupe depuis l'automne dernier à titre provisoire des bureaux dans un baraquement à l'Helvetiastrasse 16. Jusqu'à mi-1984, 70 collaborateurs au plus, chargés de traiter les demandes d'asile, y seront logés.

Ces baraquements, en «durisol», avaient été érigés en 1943 pour fournir des bureaux provisoires aux services de l'économie de guerre. Ils sont sis en vertu d'un droit de superficie sur une parcelle de la commune bourgeoise de Berne. Cette parcelle fait partie d'un terrain sur lequel va être construit le centre pour les biens culturels à Unteres Kirchenfeld, que se partageront le Musée d'histoire, le Musée d'histoire naturelle, le Musée des PTT avec un bureau de poste, ainsi que le canton de Berne. De toute façon, il avait été décidé de démolir prochainement le baraquement, vu son mauvais état et le fait que le contrat de servitude avait été résilié.

Du fait du retard intervenu dans l'étude du centre précité, la démolition du baraquement a pu être reportée à fin avril 1986. Une nouvelle prolongation

est exclue, les maîtres de l'ouvrage (musées d'histoire et d'histoire naturelle, PTT, canton et ville de Berne) ayant déjà présenté une demande générale de permis de bâtir. C'est pourquoi l'Office des constructions fédérales, à défaut de place dans des bâtiments fédéraux et désireux d'éviter de nouvelles locations, a-t-il envisagé des travaux d'aménagement dans l'immeuble administratif Einsteinstrasse 2/Wildstrasse 3 à Berne, aux fins d'y loger le personnel chargé du traitement des demandes d'asile après la démolition du baraquement Helvetiastrasse 16. C'est d'ailleurs, à moyen et à long terme, la solution la plus rationnelle, car une fois réduit l'effectif du personnel chargé des questions d'asile, les bureaux créés pourront être, sans grands frais, attribués à d'autres services et permettront de libérer des surfaces prises à bail.

2 Description du projet

21 Bâtiment ancien (édifié en 1914)

- Aménagement du comble supérieur: pose d'une sous-toiture ventilée et calorifugée; ouverture de lucarnes; prolongation de l'ascenseur; accès aux escaliers; installation de chauffage. Création d'une salle de conférence d'environ 120 m² (utilisable aussi pour les délibérations de la chambre de recours de l'OFPI), d'une bibliothèque et d'une salle pour l'enregistrement et la documentation horlogère, à l'usage prioritaire ou exclusif de l'OFPI.
- Nouvelles liaisons pour l'aile Est sur plusieurs niveaux pour améliorer l'organisation fonctionnelle; création de nouveaux bureaux, par exemple aux endroits où se trouvent maintenant la salle de conférence et la bibliothèque.
- Remplacement des vieilles fenêtres défectueuses par de nouvelles avec vitrage isolant.
- Réfection de la distribution principale de l'électricité (l'actuelle est vétuste et sur le point d'être surchargée).
- Renouvellement de la centrale de chauffage et réfection de la cheminée (remplacement de deux chaudières vétustes par une seule d'un meilleur rendement).
- Travaux d'entretien et de rénovation.

22 Bâtiments nouveaux (élevés en 1959)

Aile Est: Remise en fonction d'un accès aujourd'hui inutilisé au rez-de-chaussée pour l'entrée des demandeurs d'asile; création d'une réception/secrétariat, d'une salle d'attente, d'une chancellerie, de bureaux et de locaux pour interrogatoires au rez et au 1^{er} sous-sol; aménagement d'un escalier entre ces deux niveaux; travaux d'entretien et de rénovation.

Aile Ouest: Transformation de la salle de conférence en bureaux; travaux d'entretien et de rénovation dans les divers étages.

Aile Nord: Aménagement en bureaux de l'aire où se trouvait la bibliothèque transférée dans l'ancien bâtiment (cloisons); travaux de rénovation.

En outre, il est prévu, en liaison avec le renouvellement de la distribution principale de l'électricité, de poser des canaux d'allèges dans l'ancien et dans les nouveaux bâtiments pour recevoir les conduites à fort et à faible courant, ceci notamment en vue du développement de l'informatique à l'OFPI.

Les abris de protection civile réglementaires pour le personnel de cet immeuble ont été créés dans le magasin souterrain des Archives fédérales, distant d'environ 300 m (message du 20 février 1980, FF 1980, II 1; arrêté fédéral du 25 septembre 1980, FF 1980 III 724).

3 Répercussions financières

Le coût des travaux est évalué à 5 400 000 francs (indice du 1^{er} octobre 1983 = 129,6 points). Il s'établit selon le schéma annexé. La répartition d'après des critères fonctionnels donne approximativement le tableau suivant:

	Fr.
– Création de bureaux pour quelque 80 collaborateurs et de 18 locaux pour interrogatoires, aménagement du comble supérieur de l'ancien bâtiment	3 050 000
– Amélioration des passages, réfection ou renouvellement des installations techniques du bâtiment	920 000
– Amélioration du comportement énergétique du bâtiment (isolations, modernisation du chauffage et de la cheminée) .	380 000
– Travaux d'entretien et de rénovation	600 000
– Taxes compensatoires pour les places de stationnement manquantes, selon nouveau règlement de la commune de Berne	env. 450 000
	<hr/> 5 400 000

L'analyse coût/utilité montre que le projet est judicieux.

4 Grandes lignes de la politique gouvernementale et planification financière; conformité du projet

Dans le rapport sur les Grandes lignes de la politique gouvernementale 1983–1987, nous avons rappelé sous chiffre 39 l'envergure mondiale et pré-occupante du problème des réfugiés. Nous avons aussi relevé les nouvelles règles de procédure du droit d'asile devant permettre un examen plus rapide des demandes qui s'accumulent. Le projet d'aménagement de locaux que nous vous soumettons et dont l'exécution était envisagée ultérieurement et par étapes, est devenu urgent du fait de l'afflux des réfugiés. Bien que non mentionné dans la planification financière 1985–1987, il doit

maintenant être traité en priorité; les frais qu'il occasionne sont compensés par des retards dans la construction de nouveaux bâtiments à l'usage de nos représentations diplomatiques à l'étranger.

5 Bases légales

L'arrêté ci-après se fonde sur l'article 85, chiffre 10, de la constitution, ainsi que sur la compétence de la Confédération de prendre les mesures nécessaires pour accomplir ses tâches administratives.

29251

**Arrêté fédéral
concernant des travaux d'aménagement de locaux
dans le bâtiment administratif Einsteinstrasse 2/
Wildstrasse 3 à Berne**

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'article 85, chiffre 10, de la constitution;
vu le message du Conseil fédéral du 30 mai 1984¹⁾,
arrête:

Article premier

Un crédit d'ouvrage de 5 400 000 francs est ouvert pour financer des travaux d'aménagement de locaux et de rénovation dans le bâtiment administratif Einsteinstrasse 2/Wildstrasse 3 à Berne.

Art. 2

Le présent arrêté n'étant pas de portée générale, il n'est pas soumis au référendum.

29251

¹⁾ FF 1984 II 877

Message concernant des travaux d'aménagement de locaux dans le bâtiment administratif Einsteinstrasse 2/ Wildstrasse 3 à Berne du 30 mai 1984

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1984
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	27
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	84.049
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	10.07.1984
Date	
Data	
Seite	877-886
Page	
Pagina	
Ref. No	10 104 077

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.